

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 52 (1901)
Heft: 7-8

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le 7 juin, nous avons répandu des spores de l'*Aecidium elatinum*, provenant d'un balai de sorcier du Bremgartenwald, sur 4 jeunes plantes en pot du *Stellaria nemorum*. Le 20 juin nous constatons sur celles-ci l'apparition de petites pustules jaunes contenant des urédospores. La preuve était donc bien faite.

De cette constatation, on peut déduire les mesures pratiques suivantes pour combattre le développement du balai de sorcier. Les téleutospores qui, au printemps, infestent les branches du sapin, se développant sur de petites plantes herbacées de la famille des Caryophyllacées (Alsinées), ce sont donc les sapins de petite taille qui sont le plus exposés à l'infection. On l'évitera donc facilement en éloignant soigneusement des pépinières, des plantations de sapin ou de leur proximité, toutes les Caryophyllacées (Alsinées) qui peuvent servir de deuxième hôte au parasite.

(Bx.)



Affaires de la Société.

Réunion de la Société des Forestiers suisses, à Neuchâtel, du 4 au 7 août 1901.

PROGRAMME

Dimanche 4 août.

Dès 3 heures après-midi. — Distribution des cartes de fête et des logements, à l'Hôtel des Alpes, vis-à-vis de la gare.

8 heures. — Réunion familiale.

Lundi 5 août.

7 heures du matin. — Assemblée générale au Château.

1 heure après-midi. — Banquet officiel.

3 " " — Course en bateau à vapeur.

8 heures du soir. — Réunion familiale.

Mardi 6 août.

8 heures du matin. — Départ pour Noiraigue. Course au Creux-du-Van.

1 heure après-midi. — Banquet à la Ferme Robert.

Mercredi 7 août.

Excursion dans les forêts communales de Couvet et de St-Sulpice.

Midi. — Dîner au „Righi neuchâtelois.“

A partir de 2 heures, départ facultatif de la gare de Fleurier.

Neuchâtel, juin 1901.

Comité local.

P. S. — Pour les détails, voir le programme qui sera distribué à l'arrivée.

Procès-verbal de la Réunion de la Société des forestiers suisses à Stans, du 19 au 21 août 1900.

Excellente réception fut faite aux forestiers arrivant en nombre à Stans dans la soirée du 18. Le lendemain, dès 7 heures du matin, les participants se trouvent réunis dans la salle du théâtre pour entendre le beau et intéressant discours d'ouverture de M. le landammann Businger. Dans un exposé des plus documentés, ce magistrat distingué développe devant son auditoire toute l'histoire forestière du pays de Nidwalden, depuis le XIV^e siècle jusqu'aux temps présents.

Puis il déclare la séance ouverte et l'assemblée complète le comité par les nominations suivantes :

MM. Amgwerd, inspecteur forestier, Zoug, scrutateur;
Décoppet, forestier d'arrondissement, Aigle, scrutateur;
E. Jauch, inspecteur forestier, Altdorf, secrétaire;
Moreillon, forestier d'arrondissement, Orbe, secrétaire.

M. Roulet, président du Comité permanent, donne ensuite connaissance du rapport du comité qui constate l'heureuse prospérité de la Société.

Le Comité du monument Landolt rend ses comptes ; Recettes, fr. 6459,— Dépenses, fr. 6428,50. Le boni de fr. 30,50 fait retour à la caisse de la Société. Le fonds Morsier ascende ce jour à fr. 5717,20. Les comptes de la Société annoncent

Recettes . . .	fr. 4602,78
Dépenses . . .	„ 4202,18
Reste en caisse . . .	Fr. 400,65

Le nombre des sociétaires est de 8 membres honoraires et de 309 membres ordinaires en Suisse ainsi que 13 membres à l'étranger.

Le Journal forestier a continué d'intéresser ses lecteurs par une série d'articles instructifs. L'édition française du Journal a reçu bon accueil, mais il reste à désirer que le personnel des gardes forestiers fasse usage dans une plus grande mesure de la facilité d'abonnement qui lui est offerte.

Les tables de cubage ont trouvé un fort écoulement: 1495 exemplaires sur 3000 ont été vendus. Le boni s'élève à ce jour déjà à fr. 288,10.

La prochaine réunion des forestiers suisses aura lieu à Neuchâtel en 1901.¹

Le Comité permanent a eu à s'occuper des études préliminaires en vue de la création d'une caisse de secours et de pensions pour les veuves et orphelins d'agents forestiers suisses. Un rapport circonstancié sur cette question a paru déjà depuis quelque temps et a été distribué aux intéressés.²

¹ Président, M. Pettavel, conseiller d'Etat; Vice-président, M. Biolley, inspecteur forestier.

² L'assemblée, après discussion, accepte le contrat d'assurance passé avec la „Lebensversicherungs- und Renten-Anstalt“, Zurich.

Le Comité permanent a cherché, sans succès du reste, à obtenir du Département fédéral une intervention auprès des cantons en faveur d'une répartition équitable de la subvention fédérale au service forestier. Certains cantons, trop contents de pouvoir puiser dans la caisse fédérale, ont réduit le chiffre des traitements accordés à leur personnel forestier.

La question des tarifs douaniers a fait l'objet d'une étude élaborée par MM. Bourgeois, professeur, et Fenk, forestier d'arrondissement, étude qui a été remise au Département fédéral compétent.

Les propositions de nous rattacher à la Ligue des paysans suisses et celles visant la création de cours forestiers pour agents supérieurs ont été examinées au sein du Comité permanent. L'assemblée décide, après discussion, de renvoyer le premier objet au comité pour étude supplémentaire et, quant au second, elle décide d'adresser au Conseil d'école du Polytechnicum une demande d'organiser ces cours pour 1901.

Après avoir liquidé les affaires courantes, l'assemblée entend le travail intéressant de M. le professeur Engler, qui traite des principes d'aménagement ayant trait au rajeunissement naturel des forêts. M. Engler parle en faveur du jardinage cultural. M. Wild, St-Gall, justifie le système des coupes successives et craint les dégâts de chablage dans les forêts jardinées; la question est le mieux résolue par la construction de nombreux chemins. M. Enderlin, Coire, est partisan du rajeunissement naturel; les forêts jardinées sont moins éprouvées par les cataclysmes naturels. M. Engler défend son point de vue, appuyé par des données statistiques. Après une courte discussion, la séance est levée et l'assemblée se rend à l'hôtel de l'Engel où a lieu un dîner très gai.

Les excursions prévues au programme réunissent un grand nombre de participants, qui sont unanimes à rendre hommage aux efforts intelligents faits par le petit pays de Nidwalden pour améliorer et enrichir son capital forestier.

Le Locle, juillet 1901.

Pour le Secrétaire,
Py.



Communications.

Une question de sylviculture dans le Jura.

Nous recevons, à propos de l'article de M. de Luze, paru sous ce titre, dans les n^{os} 5 et 6 du *Journal* la communication suivante du canton de Vaud :

La question de l'*envahissement du sol forestier par les feuillus, au détriment des résineux*, notamment de l'épicéa, nous est depuis bien longtemps apparue et nous a préoccupé. Cet envahissement est visible non seulement dans le Jura vaudois mais aussi dans nos préalpes (Monts d'Arvel, de Sonchaud, etc.). En 1877 déjà, nous signalions, lors des